

nes qui ont l'intention de prendre part ou de s'intéresser au Congrès ont donc tout avantage à s'inscrire auparavant comme membre de l'Association.

L'Association a l'intention de publier cette année une liste officielle de ses membres. Il est désirable que les personnes qui ont l'intention d'adhérer à l'Association envoient aussi vite que possible leur adhésion afin que leur nom puisse encore figurer sur cette prochaine liste des membres.

Délégués et suppléants pour la Belgique au Comité Permanent :

M. le Prof. Eugène François, 155, rue de la Loi, Bruxelles.

M. Justin Alardin, Président de l'Union des Cimenteries, rue du Beau-Site, Bruxelles.

M. L. Rucquoi, Ingénieur, Secrétaire de l'Ossature Métallique, 54, rue des Colonies, Bruxelles.

STATISTIQUES

BELGIQUE

L'Industrie Charbonnière

pendant l'année 1931

**Statistique provisoire et vue d'ensemble
sur l'exploitation**

PAR

J. LEBACQZ

Directeur général des Mines,

ET

H. ANCIAUX

Ingénieur principal des Mines.

Le présent travail donne, en attendant la publication d'éléments plus détaillés dans la « Statistique des industries extractives et métallurgiques », un aperçu de la marche de l'industrie charbonnière belge au cours de l'année 1931.

Certaines des indications numériques qui suivent ne sont qu'approximatives, mais il n'est pas à prévoir que les chiffres définitifs s'en écartent beaucoup.

Production de houille.

(Voir tableaux nos 1 et 2 et diagramme n° 1.)

La production nette de houille en Belgique a été, en 1931, de 27,038,000 tonnes. Cette production a été supérieure de 98.000 tonnes à celle réalisée en 1929, mais inférieure de 377.000 tonnes à celle réalisée en 1930.

En considérant la répartition par districts miniers, on constate que, par rapport à l'année 1930, la production a diminué de 470.000 tonnes dans le Couchant de Mons, de 102.000 tonnes dans le Centre, de 111.000 tonnes dans le district de Charleroi et de 61.000 tonnes dans le district de Namur. Par contre, la production a augmenté de 4.000 tonnes dans le bassin de Liège et de 363.000 tonnes en Campine.

L'extraction dans ce dernier district (bassin du Nord) se développe d'année en année et a représenté, en 1931, plus de 15 % de l'extraction totale.

La production moyenne du pays par jour d'extraction, calculée mensuellement, a varié de 94.010 tonnes, maximum atteint en janvier, à 91.515 tonnes, minimum atteint en juillet. La moyenne

TABLEAU N° 1.
PRODUCTION MENSUELLE DE HOUILLE PAR DISTRICT
(en milliers de tonnes).

PÉRIODES	Couchant de Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Limbourg	Le Royaume
Janvier 1931.	476	384	686	38	491	370	2.445
Février	405	345	621	31	443	335	2.180
Mars	480	369	675	33	483	366	2.406
Avril	454	366	658	31	467	342	2.318
Mai	388	333	605	28	423	319	2.096
Juin	439	360	664	30	462	337	2.292
Juillet	430	366	649	30	479	353	2.307
Août	411	345	621	29	436	346	2.188
Septembre	418	361	648	30	479	364	2.300
Octobre	407	376	674	31	490	382	2.360
Novembre	383	323	598	27	414	337	2.082
Décembre	378	322	581	26	428	326	2.061
Totaux des relevés mensuels 1931	5.069	4.250	7.680	364	5.495	4.177	27.035
Production en 1931 (chiffres rectifiés)	5.071	4.250	7.681	364	5.495	4.177	27.038
» 1930 (1).	5.541	4.352	7.792	425	5.491	3.814	27.415
» 1929 (1).	5.721	4.320	7.763	417	5.479	3.240	26.940

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

TABLEAU N° 2.
PRODUCTION JOURNALIÈRE

Mois	Couchant de Mons		Centre		Charleroi		Namur		Liège		Campine		Royaume	
	Production journalière	Jours d'extraction												
1931														
Janv.	18.320	26,0	14.770	26,0	26.810	25,6	1.450	25,9	18.510	26,5	14.280	25,9	94.010	26,0
Fév.	18.250	22,2	14.990	23,0	26.560	23,4	1.300	23,7	18.520	23,9	13.880	24,1	93.500	23,2
Mars	18.480	26,0	14.650	25,2	26.670	25,2	1.310	26,0	18.730	25,8	14.070	26,0	94.020	25,6
Avril	18.316	24,8	14.650	25,0	26.980	24,4	1.240	24,7	18.820	24,8	13.680	25,0	93.840	24,7
Mai	17.970	21,6	14.590	22,8	26.880	22,5	1.240	22,8	18.480	22,9	13.330	23,9	92.730	22,6
Juin	17.790	24,7	14.190	25,4	26.440	25,1	1.190	25,2	18.130	20,4	13.130	25,7	91.520	24,0
Juillet	17.560	24,5	14.520	25,2	26.470	24,5	1.190	23,2	17.990	26,6	13.260	26,6	91.515	25,2
Août	17.340	23,7	14.600	23,6	26.760	23,2	1.190	24,6	18.150	24,0	14.000	24,7	92.290	23,7
Sept.	16.990	24,6	14.550	24,8	27.450	23,6	1.180	25,0	18.800	25,5	14.020	26,0	93.130	24,7
Oct.	16.540	24,6	14.580	25,8	26.130	24,8	1.200	25,6	18.540	26,4	14.320	26,7	92.900	25,4
Nov.	16.950	22,6	14.360	22,5	27.190	22,6	1.260	21,7	18.170	22,8	14.060	24,0	92.180	22,6
Déc.	16.800	22,5	14.560	22,1	27.560	21,1	1.250	20,9	18.160	23,6	14.190	23,0	92.480	22,3
Année 1931	17.620	287,8	14.580	291,4	26.910	285,4	1.250	291,3	18.740	293,2	13.850	301,6	93.230	290,0
Année 1930	18.790	294,8	14.710	295,9	26.280	296,5	1.440	295,3	18.310	299,9	12.570	303,4	92.210	297,3
Année (1) 1929	19.380	295,3	14.620	295,6	25.980	298,8	1.480	296,0	18.260	300,1	10.710	302,4	90.550	297,5

(1) D'après les chiffres définitifs de la statistique annuelle.

calculée sur les 290 jours d'extraction de l'année est de 93.230 tonnes, contre 92.210 tonnes en 1930.

A partir de la fin d'octobre, les charbonnages n'ont plus été en activité tous les jours ouvrables, des restrictions ayant dû être apportées à la production comme il est dit ci-après dans le paragraphe relatif aux : Mesures tendant à adapter la production et l'importation à la consommation.

De là provient principalement la diminution du nombre de jours d'extraction de l'année par rapport à 1930 (290 contre 297,3), ainsi que la chute dans la production totale du pays accusée par le tableau I pour les mois de novembre et de décembre, nonobstant le maintien de la production journalière indiqué par le tableau II.

Stocks de houille.

(Voir tableau n° 3 et diagramme n° 1.)

A part un léger recul au mois de septembre, le stock total de houille du pays n'a cessé d'augmenter de mois en mois, passant de 2.485.000 tonnes au 1^{er} janvier à 3.543.000 tonnes au 31 décembre.

Cette accumulation des charbons en dépôt s'est manifestée dans tous les districts, sauf dans celui de Liège, où le stock s'est maintenu, jusqu'au mois de juillet, à de minimes variations près, à sa hauteur du début de l'année, pour décroître ensuite de façon sensible.

Par rapport à la production journalière moyenne réalisée dans chaque district en 1931, le stock au 31 décembre 1931 représentait la production de 43 jours de travail dans le Couchant de Mons, de 47 jours dans le Centre, de 48 jours dans le district de Charleroi, de 31 jours dans le district de Namur, de 10 jours seulement dans le district de Liège et de 43 jours dans le bassin de la Campine.

Cette situation particulière du district de Liège semble dépendre, en ordre principal, de conditions et de méthodes de vente différentes de celles des autres districts.

MOUVEMENT DE LA PRODUCTION ET DES STOCKS DANS LES PRINCIPAUX DISTRICTS

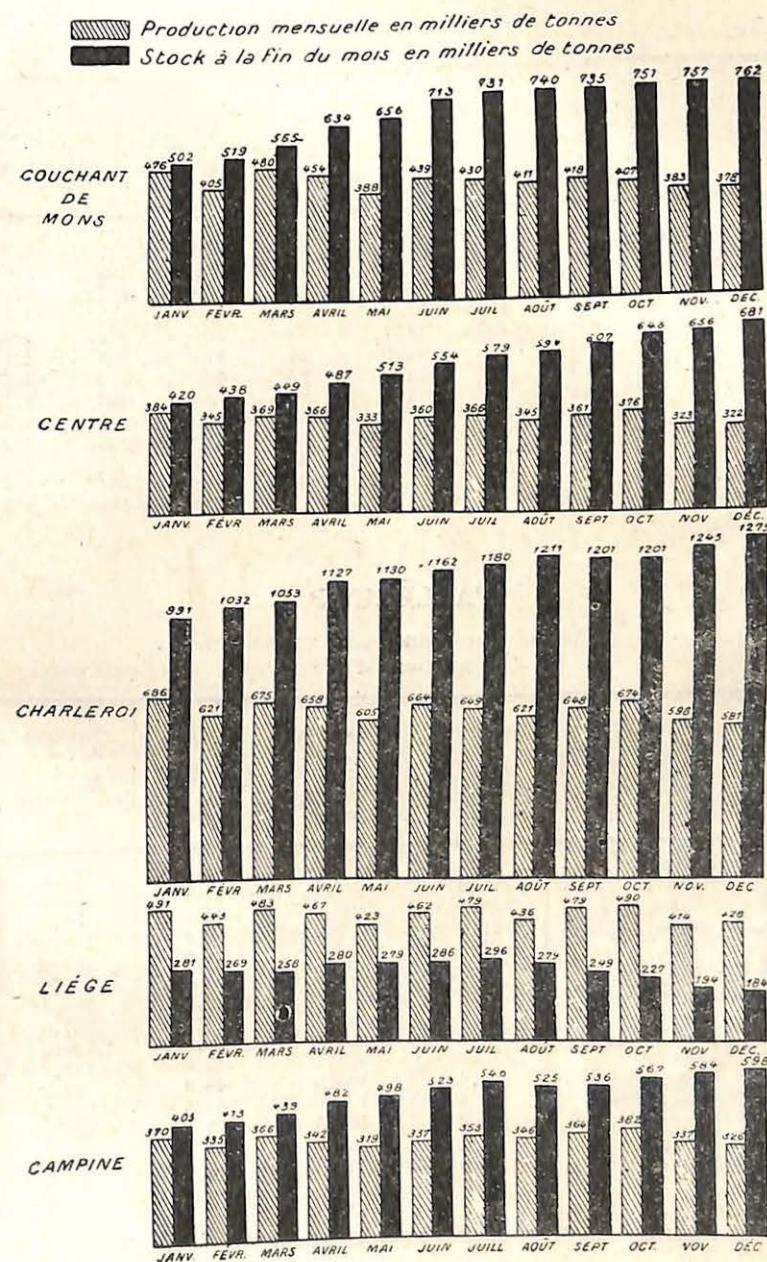


DIAGRAMME N° 1.

TABLEAU N° 3.

STOCKS EN MILLIERS DE TONNES

Périodes	Couchant de Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	Ensemble
1er janvier 1931.	478	408	908	36	278	377	2.485
fin janvier . . .	502	420	991	41	281	405	2.639
» février . . .	519	438	1032	39	269	413	2.710
» mars . . .	565	449	1053	35	258	439	2.799
» avril . . .	634	487	1127	25	280	482	3.034
» mai . . .	656	513	1130	24	279	498	3.100
» juin . . .	713	554	1162	23	286	523	3.260
» juillet . . .	731	579	1180	27	296	546	3.359
» août . . .	740	594	1211	31	279	525	3.380
» septembre . . .	735	607	1201	31	249	536	3.358
» octobre . . .	751	646	1201	33	227	567	3.425
» novembre . . .	757	656	1245	36	194	584	3.471
» décembre . . .	762	681	1279	39	184	598	3.543

TABLEAU N° 4.

PERSONNEL OUVRIER DES CHARBONNAGES
(en milliers d'ouvriers)

Périodes	Ouvriers à veine	Ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine)	Ouvriers de la surface	Ouvriers du fond et de la surface réunis
1931 janvier . . .	20,6	110,5	45,8	156,2
février . . .	20,4	108,7	45,3	154,0
mars . . .	20,6	109,0	44,9	153,9
avril . . .	20,6	108,6	46,4	154,9
mai . . .	20,3	106,7	46,5	153,2
juin . . .	20,9	105,0	45,6	150,6
juillet . . .	19,9	104,6	44,6	149,3
août . . .	20,1	105,0	46,0	151,0
septembre . . .	19,8	103,8	45,1	148,9
octobre . . .	19,9	104,7	45,0	149,7
novembre . . .	20,4	106,5	44,8	151,3
décembre . . .	20,4	105,9	44,5	150,5
1931 moyenne . . .	20,3	106,6	45,4	151,9
1930 » (1).	20,4	109,2	46,2	155,4
1929 » (1).	20,3	105,8	46,1	151,9

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

Personnel.

(Voir tableau n° 4 et diagramme n° 2.)

Comme au cours des années précédentes, le nombre total d'ouvriers occupés dans les charbonnages a décliné pendant le premier semestre; mais, contrairement à ce qui se passe ordinairement, ce nombre ne s'est pas relevé sensiblement dans la suite. Le minimum a été constaté au mois de septembre.

L'effectif moyen de l'année a été moindre que celui de 1930 et est revenu au niveau de celui de 1929. Il est à remarquer que le nombre d'ouvriers à veine et le nombre d'ouvriers de la surface n'ont subi que de faibles fluctuations. L'élément flottant fait partie du personnel du fond autre que le personnel abatteur.

Le relevé ci-après donne la comparaison, en ce qui concerne les nombres d'ouvriers dans les divers bassins, entre la fin de l'année 1930 et la fin de l'année 1931 :

	Décembre 1930	Décembre 1931
Couchant de Mons	32.000	27.200
Centre	22.800	21.700
Charleroi	45.800	45.500
Namur	2.300	1.900
Liège	34.900	34.300
Campine	21.300	19.900
Royaume	159.100	150.500

La différence, en moins pour 1931, est de près de 9.000 ouvriers, dont près de 5.000 dans le Couchant de Mons seul.

Production par journée d'ouvrier.

(Voir tableaux n° 5, 6 et diagramme n° 2.)

Le tableau n° 5 indique que la production par journée d'ouvrier, calculée pour l'ensemble du pays, n'a subi que des variations peu importantes au cours de l'année, que l'on considère les ouvriers à veine, l'ensemble des ouvriers du fond ou l'ensemble des ouvriers du fond et de la surface.

Le tableau n° 6 permet de comparer, dans les divers districts, le rendement de chacune de ces catégories en 1931 par rapport aux deux années antérieures, et permet ainsi de faire des comparaisons entre les districts.

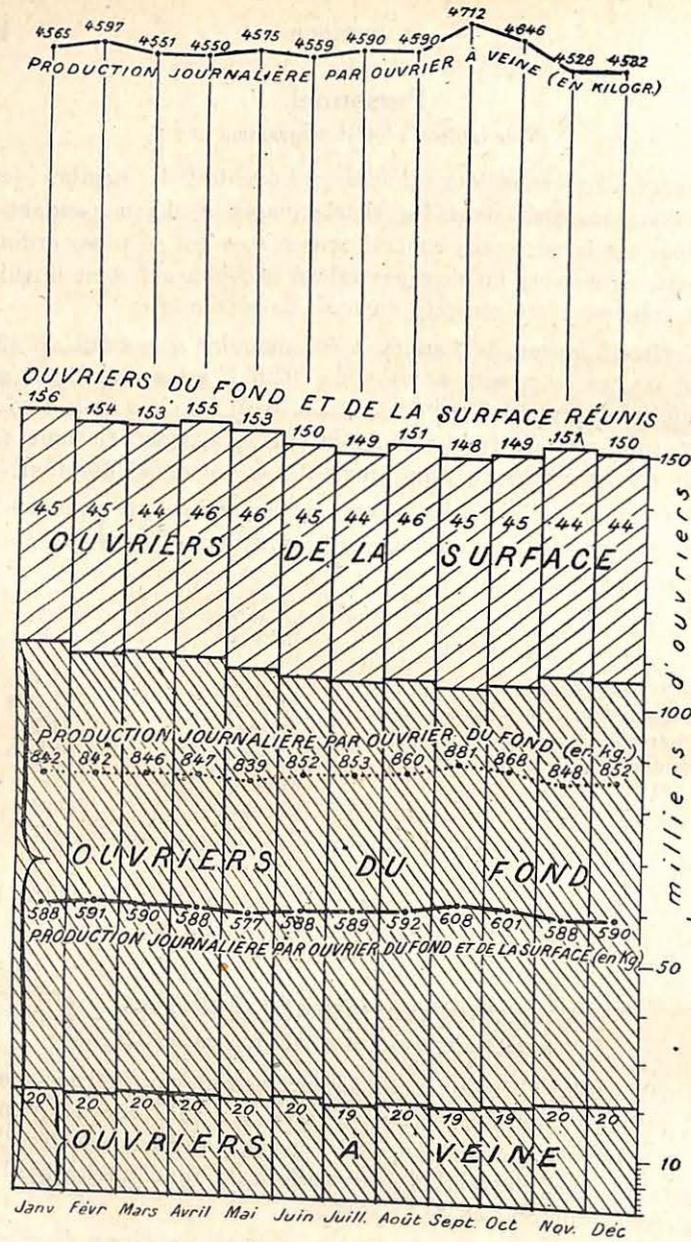


DIAGRAMME N° 2.

TABLEAU N° 5.

PÉRIODES	Production journalière par ouvrier		
	Ouvriers à veine kilogr.	Ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine) kilogr.	Ouvriers du fond et de la surface kilogr.
Janvier 1931	4.565	842	588
Février	4.597	842	591
Mars	4.551	846	590
Avril	4.550	847	588
Mai	4.575	839	577
Juin	4.559	852	588
Juillet	4.590	853	589
Août	4.590	860	592
Septembre	4.712	881	608
Octobre	4.646	868	601
Novembre	4.528	848	588
Décembre	4.532	852	590

TABLEAU N° 6.

DISTRICTS MINIER	Production moyenne								
	par journée d'ouvrier à veine en kilogs			par journée d'ouv. de l'intérieur ouv. à veine compris en kilogs			par journée d'ouv. de toute catégorie (intérieur et surface) en kilogs		
	1929 (1)	1930 (1)	1931 (2)	1929 (1)	1930 (1)	1931 (2)	1929 (1)	1930 (1)	1931 (2)
Couchant de Mons	3.623	3.749	3.796	797	797	812	562	564	573
Centre	4.504	4.617	4.615	904	904	929	629	631	647
Charleroi	4.653	4.563	4.480	909	871	889	590	576	586
Namur	4.228	4.074	4.252	971	915	909	674	643	634
Liège	4.446	4.467	4.528	764	745	747	540	530	533
Bassin du Sud	4.280	4.321	4.338	844	827	840	578	572	580
Campine	6.207	6.410	6.561	786	833	950	563	609	666
Le Royaume	4.446	4.526	4.577	836	827	855	576	575	592

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

(2) Chiffres provisoires.

D'une manière générale, les rendements ont été un peu plus élevés en 1931 qu'en 1930 dans les divers districts du bassin du Sud. Dans le bassin du Nord (Campine), on constate une augmentation très importante du rendement par ouvrier de l'intérieur et une augmentation moins forte, mais atteignant cependant près de 10 %, en ce qui concerne la production par ouvrier de toute catégorie (fond et surface).

L'avance prise à cet égard par le bassin de la Campine, par rapport aux autres bassins, avance déjà signalée l'année dernière, s'est donc notablement accentuée.

Salaires.

(Voir tableaux nos 7, 8 et 9.)

On sait que les fluctuations des salaires sont commandées par celles d'un index combiné qui s'obtient en ajoutant aux trois quarts de l'indice des prix de détail du Royaume le quart du quintuple du prix de base du charbon de la classe C fourni à la Société Nationale des Chemins de fer Belges.

TABLEAU N° 7.

VARIATIONS DE L'INDEX COMBINÉ
RÉGLANT LES FLUCTUATIONS DES SALAIRES

MOIS pour lequel on détermine le salaire	Indice des prix de détail du mois précédent	Prix du charbon de la classe C (Mois précédent)	Index com- biné	Index de base	Modification des salaires
1931 Janvier . . .	859	150	832	865	
Février . . .	846	150	822	822	Diminution de 5 % le 1 ^{er} février.
Mars . . .	825	150	806	—	
Avril . . .	811	150	796	—	Diminution de 5 % le 5 avril (antici- pée d'un mois).
Mai . . .	811	135	777	781	
Juin . . .	808	135	775	—	
Juillet . . .	803	135	771	—	
Août . . .	798	135	767	—	Diminution de 5 % le 1 ^{er} novembre.
Septembre . . .	789	135	760,50	—	
Octobre . . .	787	135	759	—	
Novembre . . .	786	135	758	—	
Décembre . . .	781	122,56	739	742	
	776	122,50	736	—	

Les variations de cet index combiné, de mois en mois au cours de l'année 1931, sont indiquées dans le tableau n° 7. On voit également par ce tableau que les salaires ont été diminués, à trois reprises, de 5 %, l'index des salaires dit « index de base » descendant par échelons de 5 % de 865 à 822, puis à 781 et finalement, à la fin de l'année, à 742.

La seconde diminution a été anticipée d'un mois, conformément à un accord intervenu à la Commission nationale mixte des mines. Le prix du charbon de 135 francs n'entraîne en vigueur qu'à partir du 1^{er} avril et ne devait intervenir dans la formule rappelée ci-dessus qu'avec l'indice des prix d'avril pour la fixation des salaires du mois de mai. Il a été admis exceptionnellement que ce prix, déjà connu en mars, influencerait les salaires d'avril et que l'on se baserait sur un index combiné de 777 au lieu de 796.

Dans le tableau n° 8, on trouve les résultats d'une enquête faite pour la Commission précitée et portant sur les salaires du mois d'octobre 1931, c'est-à-dire sur les salaires antérieurs à la dernière diminution. A titre de comparaison, les salaires du mois de novembre 1930, fournis par une enquête analogue, sont rappelés dans le dit tableau. Il s'agit ici du salaire moyen d'une journée normale de huit heures pour les ouvriers de diverses catégories, à l'exclusion du personnel surveillant.

Le tableau n° 9 indique, d'autre part, les salaires moyens de l'année, mis en regard des salaires moyens de l'année précédente, les uns et les autres établis par journée de présence et en tenant compte des sommes touchées par le personnel de surveillance. On déduit de ce tableau que, dans l'ensemble, le salaire moyen de 1931 a été inférieur d'un peu plus de 15 % au salaire moyen de 1930.

Une diminution du même ordre affecte, comme le montre le tableau n° 10, la dépense en salaires par tonne calculée pour l'ensemble des mines du pays. Toutefois, la diminution de cette dépense atteint près de 25 % dans le bassin de la Campine parce qu'une augmentation sensible du rendement y ajoute son effet à celui de la baisse des salaires. Le tableau n° 10 indique également que la dépense en salaires par tonne est plus faible en Campine que dans tout autre district.

Comme nous l'avons fait remarquer à l'occasion des statistiques précédentes, les chiffres des tableaux nos 8, 9 et 10 ne concernent que les salaires proprement dits. D'autres charges viennent s'y ajouter pour constituer le coût de la main-d'œuvre.

TABLEAU N° 8.

SALAIRES EN NOVEMBRE 1930 ET EN OCTOBRE 1931

CATÉGORIES d'ouvriers	Dates	Salaire d'une journée de huit heures						
		Bassin du Sud					Campine	Royaume
		Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège		
A. — Fond								
1) Ouvriers à veine.	Nov. 30	59,06	58,49	58,96	59,76	59,33	60,63	59,17
	Oct. 31	51,07	50,75	50,74	48,84	53,08	53,18	51,54
2) Ouvriers à marché autres que les ouvriers à veine; ouvriers à la journée assimilables aux précédents au point de vue du salaire.	Nov. 30	56,86	60,41	58,34	60,04	56,07	57,71	57,75
	Oct. 31	50,67	52,76	50,99	50,99	50,51	52,54	51,29
3) Ouvriers occupés au transport pendant le poste d'abatage.	Nov. 30	45,48	42,29	44,56	46,50	46,56	43,97	44,84
	Oct. 31	41,11	36,57	38,16	40,27	41,32	39,10	39,25
4) Autre personnel du fond (*).	Nov. 30	46,43	46,37	48,00	47,19	46,43	47,69	46,98
	Oct. 31	41,08	41,26	40,94	42,28	41,53	41,57	41,31
5) Ensemble du personnel du fond (*).	Nov. 30	52,69	52,36	52,79	53,39	51,85	52,39	52,45
	Oct. 31	46,75	45,56	45,50	44,85	46,21	46,59	46,04
B. — Surface								
6) Ouvriers qualifiés et ouvriers y assimilables au point de vue du salaire.	Nov. 30	42,31	45,74	43,21	45,40	42,24	40,22	42,68
	Oct. 31	38,04	41,05	38,70	40,09	38,34	36,49	38,40
7) Personnel masculin non qualifié.	Nov. 30	32,78	37,30	35,35	33,34	35,08	30,89	34,62
	Oct. 31	29,72	33,04	31,76	28,95	31,24	28,37	31,11
8) Femmes et filles.	Nov. 30	18,31	19,25	19,40	20,25	22,88	17,54	20,24
	Oct. 31	16,46	17,72	17,58	18,02	20,28	16,19	18,32
9) Ensemble du personnel de la surface (*).	Nov. 30	35,79	38,37	35,63	35,64	35,82	35,18	36,63
	Oct. 31	32,60	34,44	31,87	31,68	31,89	32,19	32,39
C. — Fond et surface								
10) Ensemble du personnel du fond et de la surface (*).	Nov. 30	47,71	48,33	46,82	48,11	47,04	47,85	47,42
	Oct. 31	42,50	42,29	40,66	40,77	41,99	42,43	41,78

* y compris le personnel de la surveillance.

TABLEAU N° 9.

SALAIRES EN 1930 ET EN 1931.

(Chiffres provisoires pour 1931.)

DISTRICTS	Ouvriers à veine		Ouvriers du fond (y compris les ouv. à veine)		Ouvriers de la surface		Ouvriers de toutes catégories fond et surface	
	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931
	Couchant de Mons	61,46	52,08	57,09	48,39	40,30	34,70	52,21
Centre	62,72	52,77	57,86	48,87	43,22	37,71	53,44	45,48
Charleroi	62,79	51,79	57,73	47,99	38,58	33,40	51,23	43,03
Namur	65,06	51,55	58,50	47,89	41,74	34,58	53,57	43,87
Liège	62,89	53,71	56,13	47,95	40,41	34,67	51,62	44,15
Bassin du Sud.	62,48	52,47	57,20	48,22	40,20	34,71	51,97	44,04
Campine	63,25	54,12	58,54	48,89	38,58	34,11	52,81	44,48
Royaume	62,85	52,65	57,38	48,31	39,99	34,63	52,08	44,10

TABLEAU N° 10.

SALAIRES PAR TONNE.

DISTRICTS	Dépenses en salaires par tonne nette extraite	
	1930	1931
	Francs	Francs
Couchant de Mons	91,60	77,42
Centre	84,29	70,29
Charleroi	88,94	73,43
Namur	82,41	69,20
Liège	96,67	82,83
Bassin du Sud.	90,38	75,93
Campine	88,31	66,79
Royaume	90,10	74,49

TABLEAU N° 12.

PRODUCTION DE COKE PENDANT L'ANNÉE 1931.
(en milliers de tonnes)

PÉRIODES	Couchant de Mons	Centre	Charleroi	Liège	Anvers Brabant Fl. Occ. Fl. Or.	Total
Janvier	34	54	95	97	137	417
Février	28	48	86	93	126	381
Mars	30	48	110	103	129	420
Avril	29	45	106	94	136	410
Mai	29	50	111	92	134	416
Juin	27	50	105	98	132	412
Juillet	28	49	110	101	137	425
Août	29	52	110	104	140	435
Septembre	29	52	105	103	136	425
Octobre	29	50	106	98	127	410
Novembre	40	48	95	89	117	389
Décembre	39	41	92	86	129	387
Total 1931	371	587	1.231	1.158	1.580	4.927
		2 189				
1930 (1)		2.423		1.373	1.561	5.357
1929 (1)		2 843		1.563	1.546	5.952
1913 (1)		2 200		877	446	3.523

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

TABLEAU N° 13.

PRIX MOYENS DU COKE.

DATES	Prix de la tonne de coke mi-lavé Fr.
1er janvier 1930	210
1er janvier 1931	185
1er février	185
1er mars	185
1er avril	185
1er mai	185
1er juin	185
1er juillet	160
1er août	160
1er septembre	160
1er octobre	160
1er novembre	160
1er décembre	160
1er janvier 1932	160

Production d'agglomérés.

La production d'agglomérés a été un peu moindre en 1931 qu'en 1930 pour l'ensemble du pays. Cette production a augmenté quelque peu dans certains districts et a diminué dans d'autres.

TABLEAU N° 14.

PRODUCTION D'AGGLOMÉRÉS PENDANT L'ANNÉE 1931.

(en milliers de tonnes)

PÉRIODES	Couchant de Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Total
Janvier	12	22	79	6	38	157
Février	6	19	75	5	34	139
Mars	8	20	79	9	37	153
Avril	11	20	82	10	39	162
Mai	9	22	89	10	37	167
Juin	10	20	89	14	42	175
Juillet	10	24	93	12	42	181
Août	9	20	74	8	36	147
Septembre	10	19	78	6	39	152
Octobre	12	19	78	7	38	154
Novembre	9	19	69	6	33	136
Décembre	6	16	64	5	33	124
Total 1931.	112	240	949	98	448	1.847
Année 1930.	112	260	970	78	460	1.880

Prix des agglomérés.

Le tableau suivant donne les prix fixés semestriellement pour les briquettes d'une teneur en cendres de 9 à 10 %, achetées par la Société Nationale des Chemins de fer Belges. Le prix au 1^{er} janvier 1930, fixé en réalité dès le 1^{er} octobre 1929, est rappelé aux fins de comparaison. La diminution a été, au 1^{er} avril 1931 de 15 francs par tonne, comme pour le charbon de la classe C destiné à la même société, et, au 1^{er} octobre 1931, de 15 francs également contre 12 fr. 50 pour le charbon de la classe C.

TABLEAU N° 15.

PRIX MOYEN DES AGGLOMÉRÉS

DATES	Prix de la tonne de briquettes pour la Société Nationale des chemins de fer belges
1er Janvier 1930.	204 »
1er Janvier 1931	175 »
1er Février	175 »
1er Mars	175 »
1er Avril	160 »
1er Mai	160 »
1er Juin	160 »
1er Juillet	160 »
1er Août	160 »
1er Septembre	160 »
1er Octobre	145 »
1er Novembre	145 »
1 ^{er} Décembre	145 »
1er Janvier 1932	145 »

Mouvement commercial et consommation de houille de l'Union belgo-luxembourgeoise.

(Voir tableaux nos 16, 17 et 18 et diagramme n° 3.)

La consommation de houille dans l'Union belgo-luxembourgeoise, qui était descendue de 38.542.000 tonnes en 1929 à 34 millions 110.000 tonnes en 1930, est tombée en 1931 à 31.254.000 tonnes (tableau n° 18). Cette nouvelle régression est la conséquence du ralentissement de l'activité industrielle et des transports.

Les importations de houille et surtout les importations de coke ont diminué, tandis que les importations d'agglomérés, d'ailleurs peu importantes par rapport aux précédentes, ont augmenté. Les importations de houille et d'agglomérés ont été soumises, vers la fin de l'année, à une limitation par mesure gouvernementale comme il est expliqué plus loin. Les combustibles étrangers ont couvert 41 % de la consommation, contre 43 % l'année précédente.

Comme précédemment, l'Allemagne a fourni la moitié du tonnage importé, tous combustibles réunis et exprimés suivant leur équivalent en houille.

Les Pays-Bas qui, en 1930, venaient après la Grande-Bretagne, ont pris la deuxième place en 1931, en fournissant près du quart de l'importation.

Les exportations ont fortement augmenté, surtout en ce qui concerne la houille, mais aussi en ce qui concerne le coke et les agglomérés. Cependant, au deuxième semestre, notre principal débouché a été restreint par une mesure gouvernementale prise en France. Un contingent a été fixé pour l'ensemble des combustibles, à l'exception du coke destiné aux usines métallurgiques possédant des hauts fourneaux et des fines destinées aux cokeries. Ce contingent, équivalent d'abord (de la fin de juillet au 31 août) à 100 % de l'exportation moyenne des années 1928, 1929 et 1930, a été ramené, à partir du 1^{er} septembre, à 80 %, puis, à partir du 1^{er} décembre, à 72 % de la dite exportation. La répartition du contingent a été laissée aux soins de la Fédération des Associations Charbonnières de Belgique pour toutes les firmes affiliées à ce groupement; pour les firmes non affiliées à celui-ci (principalement des cokeries et des fabriques d'agglomérés), la

Direction Générale des Mines à Bruxelles a assuré la distribution. Ces deux organismes délivrent, dans les limites du contingent, des certificats d'origine valant licence d'importation en France.

Au total, exprimées en houille, les exportations de l'année 1931 ont néanmoins représenté 28 % environ de la production, contre 21 % l'année précédente.

Le déficit de la production par rapport à la consommation de l'Union belgo-luxembourgeoise a été de 4.216.000 tonnes, contre 6.695.000 tonnes en 1930. Mais 1.058.000 tonnes ont été ajoutées au stock qui s'élevait déjà, au début de l'année, à 2.485.000 tonnes. Il en résulte que l'excédent des importations sur les exportations s'est élevé à 5.274.000 tonnes.

Le diagramme n° 3, pour l'établissement duquel il a été admis que la consommation de charbon étranger en Belgique correspond à l'importation, donne approximativement la répartition de la consommation en charbon étranger et en charbon belge. Il indique, en outre, la quantité de charbon belge exporté.

Dans les dernières années, la proportion de charbon belge dans la consommation de l'Union belgo-luxembourgeoise a varié comme suit :

En 1928	64 %
En 1929	58 %
En 1930	57 %
En 1931	59 %

Si le charbon qui a été mis en stock au cours de l'année 1931 avait été consommé dans l'Union belgo-luxembourgeoise au lieu de charbon étranger, la dite proportion aurait été de 60 %.

Mesures tendant à adapter la production et l'importation à la consommation.

La difficulté d'écouler les charbons extraits qui se manifestait déjà à la fin de l'année 1930 par l'existence d'un stock de près de 2 1/2 millions de tonnes, s'est fortement aggravée en 1931, d'une part à cause de la diminution de la consommation de combustibles en Belgique, d'autre part à cause des restrictions mises à l'entrée des charbons en France à partir de la fin du mois de juillet.

TABLEAU N° 16.

IMPORTATIONS (en milliers de tonnes)

Pays de provenance	Houille	Coke	Agglomérés	Total Le coke et les agglom. étant comptés dans le total pour leur équival. en houille
Allemagne . . .	4.406	1.476	184	6.652
Grande-Bretagne .	1.859	—	—	1.859
Pays-Bas	1.889	632	57	2.940
France	389	—	3	892
Sarre	134	—	—	134
Autres pays. . .	251	46	—	316
Total 1931 (1).	9.528	2.154	244	12.793
1930 (1).	10.314	4.093	164	14.571
1929 (2).	11.385	4.711	167	16.263

TABLEAU N° 17.

EXPORTATIONS (en milliers de tonnes).

Pays de destination	Houille	Coke	Agglomérés	Total Le coke et les agglom. étant comptés dans le total pour leur équival. en houille
France	3.959	475	626	5.182
Pays-Bas	451	—	—	451
Suède	—	209	—	294
Suisse	109	—	—	109
Congo	—	—	39	35
Autres pays . .	78	178	94	414
Prox. sous de bord	871	—	181	1.034
Total 1931 (1)	5.468	862	940	7.519
1930 (1)	3.962	793	712	5.712
1929 (2)	3.790	738	737	5.482

1. Chiffres provisoires.
2. Chiffres définitifs.

TABLEAU N° 18.

CONSOMMATION (en milliers de tonnes).

	1928	1929	1930	1931
Production	27.578	26.940	27.415	27 038 (2)
Importation	12.824	16.263	14.571 (2)	12.793 (2)
Exportation	6.093	5.482	5.712 (2)	7.519 (2)
Différence des stocks (1) . . .	— 681	+ 821	+2.164	+1.058(2)
Consommation	34.990	38.542	34.110	31 254 (2)

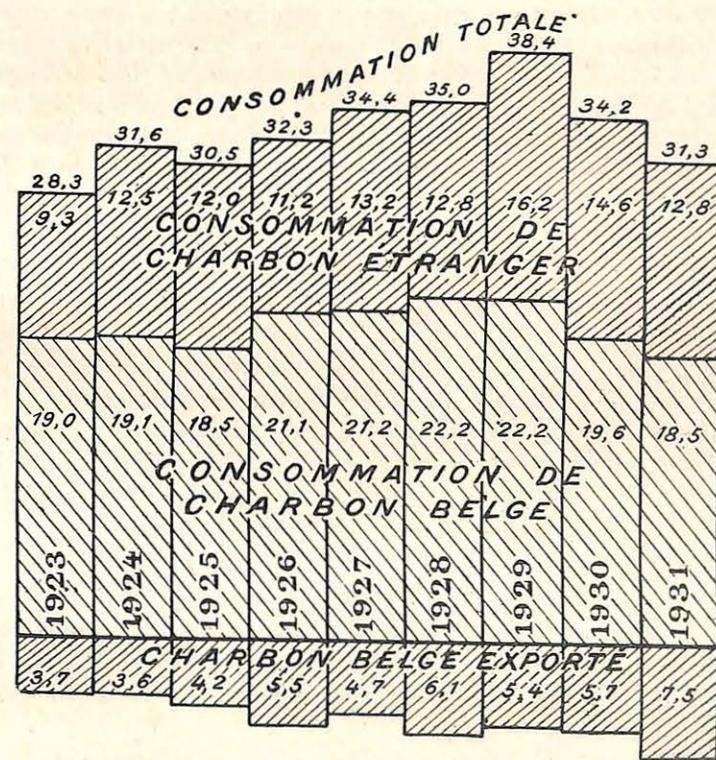


DIAGRAMME N° 3.

(1) Le signe + indique une augmentation de stock au cours de l'année; le signe — une diminution.
(2) Chiffres provisoires.

Cette situation a rendu nécessaire la limitation de l'importation de la houille et des agglomérés. Un arrêté royal en date du 8 octobre 1931, basé sur la loi du 30 juin 1931 relative à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises, a subordonné cette importation à la délivrance d'autorisations par le Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Les considérations dont le Gouvernement s'est inspiré avant de prendre cette mesure sont exposées dans le rapport au Roi qui a été publié, en même temps que l'arrêté susdit, dans le *Moniteur Belge* du 10 octobre 1931.

Certaines stipulations de l'accord commercial provisoire entre l'Allemagne et la Belgique du 16 septembre 1925 rendaient nécessaire un arrangement préalable avec l'Allemagne. Cet arrangement a été conclu à la suite de réunions auxquelles assistaient des représentants des Gouvernements des deux pays, des délégués des producteurs belges et des délégués des producteurs de l'Ouest de l'Allemagne.

La quantité à importer mensuellement de chaque pays d'origine a été limitée aux 76 % de la quantité moyenne mensuelle importée du même pays au cours de l'année 1930. En général, des contingents mensuels globaux ont été attribués aux groupements de producteurs, ces groupements en faisant eux-mêmes la répartition et délivrant, dans les limites des contingents, des certificats d'origine valant autorisation d'importation. Mais, à défaut de groupement, ce régime n'a pu être appliqué aux combustibles de provenance néerlandaise, ni aux combustibles de provenance britannique. En ce qui concerne les premiers, un contingent a été alloué à chaque mine du Limbourg hollandais. En ce qui concerne les seconds, un contingent a été attribué à chacun des importateurs belges et à chacun des consommateurs belges important directement qui indiquaient, avec preuves à l'appui, les importations de charbon anglais effectuées par eux en 1930.

Il est à noter que les charbonnages belges se sont engagés à ne pas dépasser les limites de production annuelle globale de 24 millions de tonnes.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL
ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES

Translation du personnel dans les puits.

Circulaire à MM. les Ingénieurs en Chef Directeurs des Mines

Bruxelles, le 27 mai 1931.

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

Vu l'article 21 de l'A. R. du 10 décembre 1910, sur les voies d'accès, les puits et la circulation du personnel dans les puits, prévoit que les cages servant à la circulation normale du personnel seront conditionnées de manière à prévenir la chute des personnes et à préserver celles-ci des chocs contre les objets fixes ou mobiles se trouvant à l'extérieur ainsi que de l'atteinte des pierres et autres corps qui se détacheraient des parois des puits ou qui tomberaient de la surface.

Or, il a été constaté dernièrement que la direction d'un charbonnage estimant que les translations isolées n'étaient pas normales, avait cru ne pas devoir prescrire le placement des barrières aux cages pendant ces translations.

Une telle interprétation de l'article 21 est évidemment erronée.

Ainsi que l'a fait remarquer M. l'Inspecteur Général Firket, l'expression « servant à la circulation normale du personnel » figurant au début de cet article, a pour but de préciser à quelles cages et non à quel genre de circulation, les prescriptions dont il s'agit sont applicables.

Vous voudrez bien, si c'est nécessaire, attirer sur ce point l'attention des directions des charbonnages de votre arrondissement.

Au nom du Ministre :

Pour le Directeur Général des Mines :
L'Ingénieur en Chef-Directeur des Mines,
GUSTAVE RAVEN.